



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

## **Évaluation institutionnelle**

### **du Cégep de Rimouski**

Septembre 2015

Québec, le 14 septembre 2015

Monsieur François Dornier  
Directeur général  
Cégep de Rimouski  
60, rue de l'Évêché Ouest  
Rimouski (Québec) G5L 4H6

**Objet : Suivi apporté au rapport de l'évaluation institutionnelle**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 2 septembre 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites que le Cégep de Rimouski a données aux recommandations qui lui étaient adressées dans son rapport d'évaluation institutionnelle.

Dans son rapport d'évaluation institutionnelle produit en novembre 2004, la Commission recommandait au Collège de prendre tous les moyens nécessaires pour implanter, dans tous les programmes, une véritable approche-programme et développer la concertation des professeurs des formations spécifique et générale. À la lumière des informations contenues dans le rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège et des témoignages recueillis lors de la visite, la Commission a noté que des comités de programme étaient en place pour tous les programmes, qu'ils faisaient une place aux représentants des disciplines contributives et de la formation générale, qu'ils se rencontraient au moins une fois par année et qu'ils étaient notamment responsables de l'élaboration des plans-cadres. L'approche-programme se développe et se maintient par la mise en œuvre des plans de travail et des bilans annuels des départements, lesquels comportent une section qui présente les actions relatives aux programmes, et dont la Direction des études réalise le suivi. Le Collège a par ailleurs créé des documents d'aide à l'animation de l'approche-programme. On y retrouve un plan d'animation d'une réunion de programme, des questions pour faciliter la

rédaction ou l'appropriation des plans-cadres et un exemple d'une communauté virtuelle servant à l'animation d'un programme. Les témoignages recueillis lors de la visite confirment que le Collège a pris les moyens nécessaires afin d'implanter une approche-programme et qu'il y a dorénavant une concertation des professeurs des formations spécifique et générale. Par conséquent, la Commission juge que le Collège a apporté des suites satisfaisantes à cette recommandation et la lève.

La Commission avait également recommandé au Collège, lors de l'évaluation institutionnelle, de prendre les moyens pour évaluer l'application de sa politique d'évaluation des programmes d'études dans les plus brefs délais. Dans le cadre de l'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège a porté un regard approfondi sur l'application de sa Politique de gestion des programmes d'études (PGPE), qui tient lieu de politique institutionnelle d'évaluation de programmes du Collège. Ce processus l'a amené à déterminer les forces de sa politique ainsi que les améliorations qui pouvaient y être apportées. Les constats de cette évaluation guideront le Collège dans la révision de sa PGPE, qu'il compte entamer au cours de l'année 2015-2016. La Commission considère que le Collège a apporté des suites satisfaisantes à cette recommandation et la lève.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

***Original signé***

Céline Durand

p. j. (1)

c. c. M. Dany April, directeur des études